

à l'égard des Canadiens. Je crois que c'est l'une de ses déclarations. Aussi, au nom du gouvernement, j'accepte la motion de l'honorable député, non seulement par suite de l'accusation précitée mais aussi parce que, si nous refusons de l'accepter, un malentendu pourrait s'établir et un certain doute s'installer une nouvelle fois à propos de cette situation.

Nous aurions pu gagner un quart d'heure au moins mais je n'ai pas voulu interrompre l'exposé de l'honorable député. Je promets à la Chambre d'apporter ce tableau aussitôt que possible, le premier jour de la semaine prochaine, j'espère. Ce tableau une fois en main, il apparaîtra que les déclarations du premier ministre sont entièrement fondées, et j'espère que ceci mettra fin à la discussion. Je désire aussi établir clairement ceci. Nous agissons de la sorte à cause des circonstances inaccoutumées qui entourent la présentation de cette motion, les accusations qu'on a entendues, mais pareille décision ne constituera pas un précédent pour demander à l'avenir, à n'importe quel moment, la production des statistiques de la banque. En ce qui me concerne, ceci met fin à la discussion.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ

AVIS DE MOTION TENDANT AU DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

M. Frank Howard (Skeena) propose:

La Chambre est d'avis qu'il soit présenté à Son Excellence une humble adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie des procès-verbaux de toutes les séances du Conseil national de la productivité.

—Je crois que l'acceptation ou le rejet de ce genre de motions se fonde sur l'à-propos de produire un document déterminé. Cela me place dans une position assez désavantageuse du fait que, lorsque l'avis de motion a été déposé hier en vue d'un débat sur la question, le ministre du Commerce (M. Hees) n'a donné aucune indication sur son intention d'accepter ou de rejeter cette motion qui demande le dépôt des procès-verbaux de toutes les séances du Conseil national de la productivité. Par conséquent, je ne puis m'aventurer à discuter l'utilité ou l'inutilité de déposer les procès-verbaux, car j'ignore entièrement l'attitude du ministre à l'égard de cette motion.

Depuis l'institution du Conseil national de la productivité, monsieur l'Orateur, on a souvent invoqué le fait qu'il n'est pas à la hauteur dans les efforts qu'il tente pour atteindre aux objectifs en vue desquels il a été institué. On l'a également mentionné à la Chambre. Tout récemment encore, un de ceux

qui avaient été nommés à ce Conseil, c'est-à-dire M. Claude Jodoin, président du Congrès canadien du travail, a donné sa démission. La raison que donnait M. Jodoin, si je l'ai bien compris, était que le Conseil, sous sa forme actuelle, est un organisme peu utile, et qu'il ne voyait pas pourquoi le Congrès dont il était le représentant devait continuer à participer à une institution relativement aussi peu efficace.

Nous avons, quant à nous, notre propre opinion au sujet du peu d'utilité du Conseil. Un groupe moins nombreux pourrait peut-être s'efforcer de façon plus efficace d'atteindre les objectifs qui lui sont proposés. Toutefois, nous entrons maintenant dans le domaine du Conseil lui-même. J'ai pensé que, si l'on produisait les divers procès-verbaux du Conseil de la productivité de façon que le public et le Parlement puissent en prendre connaissance, ils seraient plus en mesure d'évaluer les qualités intrinsèques du Conseil et de juger s'il devrait être maintenu sous sa forme actuelle. Je suis sûr que le ministre voudrait voir tirer la question au clair, pour permettre au Parlement d'évaluer la situation en prévoyant les divers problèmes qui se poseront à notre économie, à la lumière des idées et des principes qui figurent dans ces procès-verbaux. J'espère que nous nous hâterons de souscrire à la motion proposée.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, si j'ai demandé que cette motion soit étudiée en ce moment, c'est que je voulais expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement et moi-même estimons qu'il n'est pas dans le meilleur intérêt du Parlement ni des Canadiens que les procès-verbaux des réunions d'un organisme régi par le gouvernement, tel que le Conseil de la productivité, soient portés à la connaissance du public. Je suis donc heureux d'apprendre, de la bouche même du député, que ce qui l'intéresse surtout, c'est de connaître les réalisations du Conseil depuis son institution. C'est avec plaisir que je vais tenter aujourd'hui de vous exposer l'activité du Conseil depuis ses débuts.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser les raisons pour lesquelles, d'après moi, il n'est pas dans le meilleur intérêt du Parlement ni des Canadiens en général de rendre publics les procès-verbaux d'un organisme comme celui-ci. On m'a demandé, en tant que ministre comptable du Conseil de la productivité devant le Parlement, de faire connaître les procès-verbaux du Conseil. Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, le Conseil national de la productivité comprend 25 membres. Cinq membres sont choisis dans le monde de l'industrie et